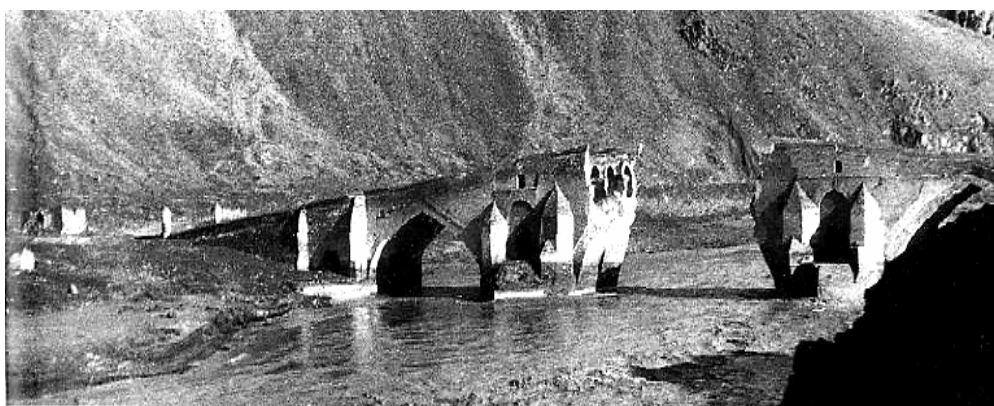


CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE

RAPPORT D'ACTIVITE 2007



Avec le soutien de



REMERCIEMENTS

Les activités de l'association s'inscrivent dans le cadre d'une « Convention de prestation » qui lie le Département des Institutions (anciennement Département de Justice, Police et Sécurité) et *VIRES* ; une subvention accordée depuis l'année 2001 par le Grand Conseil de la République et Canton de Genève donne à l'association les moyens de mettre en œuvre les objectifs fixés par la Convention. Grâce à la mise à disposition de locaux par la Ville de Genève, le soutien de plusieurs communes ainsi que de donateurs privés*, *VIRES* parvient à remplir la mission pour laquelle elle a été créée.

Les membres du Comité et l'équipe de *VIRES* expriment ici leur profonde reconnaissance à tous ses partenaires.

* Communes de Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Confignon, Dardagny, Jussy, Laconnex, Meinier, Onex, Plan-les-Ouates, Thônex, Vandoeuvres, ainsi que l' Association Forum Elle

COMITE

Mme Anne-Marie von ARX -VERNON, *présidente*
Députée, Directrice adjointe du foyer le « Cœur des Grottes », thérapeute de famille

Mme Beatriz BOLZ
Assistante sociale

M. Denis CHATELAIN
Educateur, psychothérapeute sophia-analyste, co-fondateur et secrétaire général de *VIRES*

M. Jean-François DUCHOSAL
Commandant, ancien responsable de la sécurité de l'Aéroport de Genève

Mme Esther GOSTELI, *vice – présidente*
Psychologue

M. Daniel HALPERIN
Pédiatre, responsable de la Consultation interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (C.I.M.P.V.) des Hôpitaux universitaires de Genève (H.U.G.)

M. Yvan NICOLET, *trésorier*
Comptable

M. Matteo PEDRAZZINI
Avocat

Mme Natacha PIRAZZO-QUADIR
Psychologue, coordinatrice du centre de psychothérapie de *VIRES*

M. Jean-Charles RIELLE
Médecin, spécialisé en santé publique, attaché à la direction du Service de Santé de la Jeunesse, médecin responsable du CIPRET-Genève

SOMMAIRE

A. « LE MOT DE LA PRESIDENTE »	5
1. A PROPOS DE VIRES	6
2. INSTANCES DE VIRES	6
2.1. LE COMITE ET LE BUREAU	6
2.2. L'EQUIPE	6
2.2.1. L'équipe fixe	6
2.2.2. Les stagiaires	7
2.2.3. Droit de pratique	7
3. MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCE EN 2007	7
3.1. CONTACT AVEC L'ASSOCIATION	7
3.2. ENTRETIENS D'ACCUEIL ET PRELIMINAIRES	8
3.3. GROUPES DE PSYCHOTHERAPIE	8
3.4. PSYCHOTHERAPIES INDIVIDUELLES	8
3.5. PSYCHOTHERAPIES DE COUPLE	8
4. STATISTIQUES ET BILAN DE L'ACTIVITE CLINIQUE 2007	9
4.1. NOMBRE DE SITUATIONS	9
4.2. ORIENTATION DES PERSONNES VENANT À VIRES EN 2007	10
4.2.1. Aide contrainte	11
4.3. LA PRISE EN CHARGE PSYCHOTHERAPEUTIQUE	11
4.3.1. Les entretiens d'accueil et préliminaires	12
4.3.2. Le travail psychothérapeutique	13
4.3.3. Fin de psychothérapie	14
5. FAITS MARQUANTS 2007	14
5.1. CHANGEMENTS DANS LA STRUCTURE DE VIRES	14
5.1.1. Stagiaires	15
5.1.2. Accueil des couples	15
5.2. VIRES ET LE GRAND PUBLIC	15
5.2.1. Campagne d'informations « Voici les seuls marrons que vous puissiez accepter d'un homme »	15
5.2.2. Exposition des enfants aux violences conjugales	16

5.2.2.1.	<i>Organisation d'une conférence sur l'enfant exposé aux violences conjugales, quel devenir ?</i>	16
5.2.2.2	<i>Marionnettes dans un cadre de prévention</i>	16
5.3.	RELATIONS ENTRE LES INSTITUTIONS GENEVOISES ET <i>VIRES</i>	16
5.3.1.	Département des Institutions	16
5.3.2.	« Modèle de prise en charge thérapeutique sous contrainte des auteurs présumés ou coupables de violences domestiques »	16
5.3.3.	Commission Violence	17
5.4.	AUTRES COLLABORATIONS	17
5.4.1.	FRIAVD	17
5.4.2.	Bureau de l'égalité fédérale	17
5.5.	FORMATIONS ET INFORMATIONS	17
5.5.1.	Ecrits	18
5.5.2.	Représentation de <i>VIRES</i> dans des associations ou groupes de travail	18
6.	PERSPECTIVES 2008	18
7.	COMPTES	19

A. « LE MOT DE LA PRESIDENTE »

VIRES est aujourd'hui composée de deux entités œuvrant de concert à la prévention des violences domestiques et conjugales. D'un côté le Centre de psychothérapie et de l'autre une Structure d'hébergement temporaire, ouverte en juin 2006, devant permettre l'application de la loi qui autorise la Police à éloigner les hommes auteurs de violences de leur domicile.

Le Centre de psychothérapie a connu une augmentation importante du nombre de demandes, ce qui a conduit l'équipe à renforcer ses prestations. Sur 96 personnes suivies durant l'année 2007, 34 d'entre elles étaient envoyées par la Magistrature.

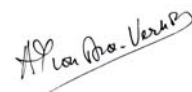
VIRES œuvrant de plus en plus à la prévention des violences domestiques et conjugales, a organisé, le 3 novembre 2007 une journée de sensibilisation en ville de Genève en distribuant des marrons grillés aux passants. Le message de cette journée a été : « **voici les seuls marrons que vous puissiez accepter d'un homme** ». Cet événement, animé par les membres du Comité et les thérapeutes de VIRES, descendus dans la rue pour l'occasion, a connu un vif succès. De jeunes couples, des adolescents, des femmes, des hommes ont pu poser des questions aux professionnels sur les moyens de lutter contre la violence faite aux femmes.

VIRES a également organisé une conférence publique, à l'Université, le 6 novembre 2007 avec le Pédopsychiatre Maurice BERGER, sur le thème « **La violence conjugale, une des causes de la violence pathologique chez l'enfant** ». La présence d'un public nombreux a confirmé l'intérêt qu'il y a de lutter contre les conséquences dramatiques de la violence conjugale sur le développement des enfants témoins, toujours victimes directes ou indirectes des scènes de violence.

Quant à la structure d'hébergement temporaire, le difficile pari a été relevé de mener, à son terme, la phase d'expérimentation d'une durée de deux ans. D'abord en l'adaptant aux besoins du réseau, ensuite en faisant preuve de la plus grande disponibilité ainsi que d'une large souplesse dans l'hébergement des auteurs. C'est avec satisfaction que je constate que tous les efforts nécessaires ont été fournis. Permettez-moi d'avoir une pensée pour notre regretté René BOURGOZ, qui serait très fier de cette concrétisation de son projet.

Je tiens à exprimer également ma reconnaissance aux partenaires qui nous soutiennent inlassablement : le Canton de Genève, les communes ainsi que la Ville de Genève qui met gratuitement des locaux à notre disposition. Mes remerciements les plus vifs vont à l'équipe des thérapeutes qui continue de consacrer bénévolement une part de son temps à l'accueil et au traitement des auteurs et au Comité toujours disponible et attentif au développement de VIRES. Toutes et tous font preuve d'un engagement exemplaire pour permettre à VIRES de rester innovant dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Pour conclure je tiens à remercier nos partenaires ainsi que Monsieur David BOURGOZ, Délégué aux violences domestiques. Le travail des uns et des autres forme les maillons précieux d'une chaîne qui ne cesse d'affirmer la volonté de trouver des solutions à ce difficile problème de santé publique.



Anne-Marie von Arx-Vernon

1. A PROPOS DE VIRES

Le Centre *VIRES*¹ est un organisme de traitement et de prévention des violences exercées dans le couple et dans la famille.

Créé en 1994 à Genève, *VIRES* a développé une pratique thérapeutique spécifique qui vise à stopper le recours aux différentes formes de violence dans le couple et dans la famille. *VIRES* est une association reconnue d'utilité publique, au bénéfice d'une « Convention de Prestation » avec le Département des Institutions du canton de Genève et d'une subvention octroyée par le Grand Conseil (fonctionnement) et la Ville de Genève (mise à disposition de locaux).

L'activité psychothérapeutique de *VIRES* s'inscrit pour l'essentiel dans le cadre des recommandations de la commission cantonale « Prévention et maîtrise de la violence conjugale » (juin 1997), du « Projet genevois d'intervention intégrée contre la violence conjugale » (janvier 2004), et du « Modèle de prise en charge thérapeutique sous contrainte des auteurs présumés ou coupables de violences domestiques » élaboré conjointement avec la Magistrature, le Service de Probation et d'Insertion (SPI) et l'Institut Universitaire de Médecine Légale (IUML) des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG).

En 2006, l'activité de *VIRES* s'est étendue à l'accueil et l'hébergement des auteurs de violence par la création d'une **structure de crise** répondant aux fins d'application de l'article 8, alinéa 5 de la loi sur les violences domestiques (F130) adoptée par le Grand Conseil Genevois le 16 septembre 2005 et mise en application le 22 novembre de la même année.

Le modèle d'intervention spécifiquement destiné aux auteur(e)s de violences développé par *VIRES* s'inspire des expériences menées aux USA, au Canada et en France.

Les références théoriques qui sous-tendent ce modèle proviennent d'horizons épistémologiques variés. Sont concernées prioritairement les approches systémiques, psycho-dynamiques et cognitivo-comportementales.

2. INSTANCES DE VIRES

2.1. LE COMITE ET LE BUREAU

Le Comité, constitué de personnalités genevoises motivées à soutenir l'activité de *VIRES*, s'est réuni à raison d'une séance de travail tous les deux mois.

Le Bureau, chargé de la gestion des affaires courantes de l'Association, a poursuivi son activité à raison d'une séance de travail par mois. Il est composé de la Présidente de l'association, de la vice-présidente, de son Trésorier, du secrétaire général, de la coordinatrice du centre de psychothérapie et de la secrétaire.

Nous tenons à remercier le Comité et plus spécialement le trésorier, M. Yvan Nicolet, pour le travail de fond effectué durant toute l'année.

2.2. L'EQUIPE

2.2.1. L'équipe fixe

L'équipe fixe salariée du centre de psychothérapie *VIRES* est composée d'une secrétaire et de 7 intervenants et intervenantes, employés à temps partiel :

M. David BOURGOZ, Psychologue FSP, psychothérapeute et éducateur spécialisé

Mme Sarah CANDAU, Assistante sociale, spécialisée dans le domaine des violences domestiques, psychologue étudiante

M. Denis CHATELAIN, Psychothérapeute sophia-analyste, co-fondateur et secrétaire général de *VIRES*

Mme Danièle GOBBO, secrétaire à temps partiel

Mme Natacha PIRAZZO-QUADIR, Psychologue, coordinatrice du centre de psychothérapie

Mme Isabelle RINALDI-BAUD, Thérapeute de famille ASTHEFIS

M. Franck VOINDROT, Infirmier, psychologue étudiant

M. Floriano VON ARX, Psychologue FSP, dès le 1^{er} juillet

M. Michel GABARD, *informaticien*, s'occupe de la maintenance de l'infrastructure informatique, et développe, bénévolement, une nouvelle base de données administrative et clinique.

¹ *VIRES* : est le pluriel de *VIS* qui signifie dans son sens premier forces en action, en particulier, force exercée contre quelqu'un, d'où l'idée de violence

M. Salah NAIDJA, nous assure de ses compétences dans la mise à jour de notre site internet.

La supervision de l'équipe d'intervention de centre de psychothérapie est assurée par la Dresse F. JAMES, médecin, ethnopsychiatre et psychanalyste. La supervision a lieu à raison de 2h par mois.

En plus de leurs formations de base, les intervenants de l'équipe du centre de psychothérapie ont suivi une formation spécialisée centrée sur l'intervention auprès des auteur(e)s. Un code de déontologie (Charte) oriente leur action.

Dès sa fondation, *VIRES* a été placé sous les auspices du **bénévolat** puisque les sept premières années de fonctionnement n'ont vu aucun intervenant être rémunéré pour le travail réalisé. Depuis lors cet état d'esprit n'a pas cessé d'être en vigueur. L'équipe d'intervention a été amenée à réaliser un important travail bénévole qui se monte à un total de 997 h. pour le centre de psychothérapie.

Grâce à la remise à niveau des comptes, il a été possible de libérer des finances avec l'aide de notre trésorier. Afin de soutenir l'équipe dans un souci d'enrichissement des connaissances de chacun et d'apporter une aide toujours adaptée à notre population de patients, chaque membre de l'équipe d'intervention du centre de psychothérapie a accès à un forfait de formation annuel et des supervisions individuelles, en plus de la supervision de groupe.

2.2.2. Les stagiaires

Cette année, le centre a, pour la seconde année consécutive, pu accueillir 2 psychologues assistants dans le cadre du programme FSP (Fédération Suisse des Psychologues) d'emploi temporaire et des stagiaires. Il s'agit de :

Mme Anne-Laure BORTOLI , psychologue assistante du 28 août au 28 février 2008

M. Cyril CHARRARD, stagiaire du 28 août au 31 janvier 2007, étudiant 1^e année HES

Mme Sabrina D'ALLESSANDRI, intervenante à Ex-expression, Fribourg, stagiaire du 17 avril au 8 juin 2007

M. Michel DUDOUIT, stagiaire dès le 12 septembre 2006 au 11 octobre 2007, médecin-psychiatre

M. Floriano VON ARX, psychologue assistant du 1^{er} janvier au 30 juin 2007

Et pour la première fois, nous avons ouvert nos portes à deux étudiantes pour un stage de 2 semaines durant l'été :

Mlle Marie CHATELAIN

Mlle Sylvie GOBBO

2.2.3. Droit de pratique

Les démarches ont été entreprises par l'équipe d'intervention du centre de psychothérapie pour obtenir pour les uns, un droit de pratique comme professionnel de la santé et pour les autres, une inscription au registre des pratiques complémentaires, afin de se mettre en conformité avec la nouvelle loi sur la santé. Le processus est actuellement en cours.

3. MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCE EN 2007

3.1. CONTACT AVEC L'ASSOCIATION

Une permanence téléphonique a lieu 7 jours/7. Les auteur(e)s de violence domestique sont aussi reçus tous les mardis, entre 16 heures et 18 heures, sans rendez-vous.

Trois types d'accueil ont lieu :

Les auteur(e)s prennent contact par eux-mêmes

Tout contact téléphonique avec une personne auteur(e) de violences poursuit les objectifs suivants :

- Evaluation des besoins immédiats
- Prise de rendez-vous dans les 24 à 48 h.

La victime prend contact pour l'auteur(e) ou pour elle-même

L'idée de base demeure que *VIRES* est le lieu de l'auteur(e). Cela dit les objectifs principaux vont être d'explorer avec elle :

- la dangerosité de la situation

- les moyens dont elle dispose pour assurer sa protection ainsi que celle de ses enfants si elle en a
- les ressources dont elle dispose pour faire face à la situation
- les possibilités pour que l'auteur(e) prenne contact *par lui-même* avec VIRES.

Les professionnels prennent contact pour eux-mêmes ou pour l'auteur(e)

Des professionnels peuvent aussi prendre contact avec nous pour des demandes de prise en charge d'auteur(e)s de violences, de conseils et/ou d'informations. Un travail peut être entrepris pour créer les conditions favorisant la venue de l'auteur à VIRES.

3.2. ENTRETIENS D'ACCUEIL ET PRELIMINAIRES

Suite à la prise de contact téléphonique, un entretien d'accueil et des entretiens dits «préliminaires» ont lieu. Ceux-ci précèdent l'entrée dans un processus thérapeutique défini. Ces entretiens permettent de :

- Rassembler un ensemble d'informations sur l'histoire personnelle, conjugale et familiale de la personne ainsi que sur le contexte de vie actuel.
- Rassembler un ensemble d'informations sur le réseau médico-psycho-social en lien avec elle.
- Dégager les différents contextes dans lesquels la personne est sujette à des comportements violents.
- Explorer, confronter et évaluer la capacité de l'auteur(e) à se responsabiliser par rapport à ses actes violents, ainsi que son degré de conscience de l'impact de ses comportements sur son entourage. Ce travail constitue un critère essentiel dans la perspective d'un travail avec le couple.
- Informer l'auteur(e) sur les services proposés par VIRES.
- Explorer, confronter et évaluer les motivations de l'auteur(e) à entreprendre un processus thérapeutique.
- Clarifier ses attentes actuelles envers son entourage.
- Evaluer, selon les situations, les possibilités qu'a l'auteur(e) de quitter le domicile conjugal.

A la fin de ces entretiens, l'auteur(e) peut signer une « *Convention d'entrée dans VIRES* » qui fixe le cadre et les règles générales en vigueur dans l'association, ainsi qu'un « *Contrat de participation au groupe thérapeutique* » mentionnant les objectifs qu'il entend atteindre.

3.3. GROUPES DE PSYCHOTHÉRAPIE

Les groupes de thérapie se déroulent à raison d'une fois par semaine. Ils sont conduits par un couple d'intervenants (une femme et un homme). Ils sont semi-ouverts et se composent de 6 à 8 personnes maximum. Le « *Contrat de participation au groupe* » est établi sur la base de 21 séances au minimum, à la suite desquelles l'auteur peut reconduire son contrat. Le coût financier de la participation au groupe de thérapie est décidé lors de la signature du contrat. Il se situe entre CHF 20.- et CHF 100.- la séance, selon les moyens des participants.

3.4. PSYCHOTHERAPIES INDIVIDUELLES

Lorsque l'auteur(e) des violences ne peut, pour des raisons évidentes, participer au groupe de thérapie, un suivi sous forme d'entretiens individuels peut lui être proposé. Il(Elle) signe également la « *Convention d'entrée dans VIRES* ». Les entretiens individuels peuvent être convertis en tout temps en travail de groupe si l'intéressé(e) s'y sent prêt. Le coût financier des entretiens individuels est le même que celui du travail en groupe.

3.5. PSYCHOTHERAPIES DE COUPLE

Il nous arrive également de recevoir des demandes de thérapie de couple. Avant de recevoir le couple ensemble, nous allons tout d'abord recevoir l'auteur(e) et la victime séparément pour évaluer leur demande. Suite à cette évaluation, ce n'est que si l'auteur(e) se reconnaît comme responsable de ses actes de violence et que la personne victime ne craint pas des récidives et n'est plus sous l'emprise de l'auteur(e) que nous pouvons envisager de les recevoir ensemble et de débiter une thérapie de couple.

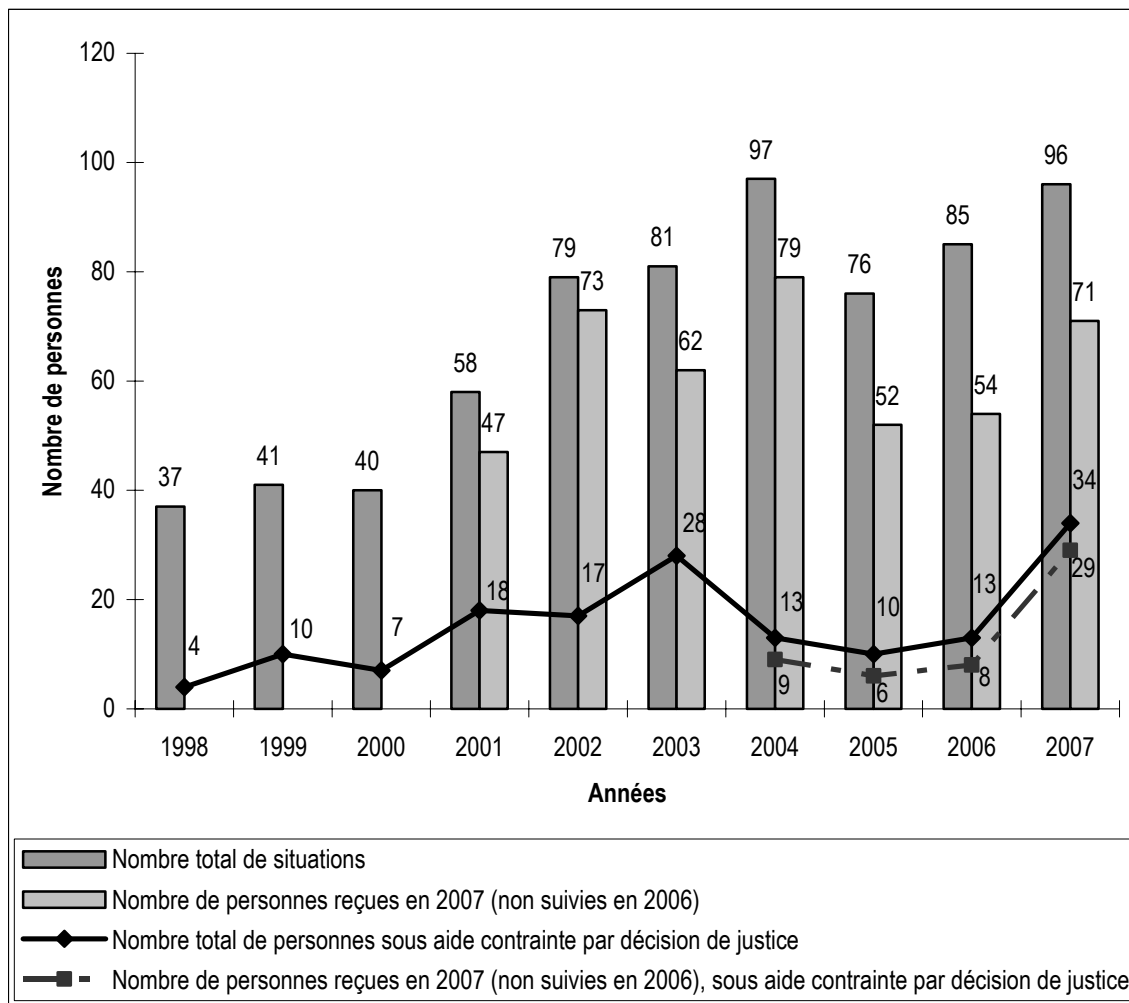
Une thérapie de couple peut également être envisagée, selon les situations, suite à une première thérapie de l'auteur(e) de violences, faite en individuel ou en groupe.

En cas de récidives de violences durant la thérapie, le couple sera suivi séparément jusqu'à ce qu'il soit à nouveau possible de les voir ensemble.

Le coût financier d'une séance de couple se situe entre CHF 20.- et CHF 100.-.

4. STATISTIQUES ET BILAN DE L'ACTIVITE CLINIQUE 2007

4.1. NOMBRE DE SITUATIONS



NB: De 1998 à 2000, les statistiques ne différencient pas les nouveaux venus des autres patients et de 1998 à 2003, elles ne différencient pas les nouveaux patients sous aide contrainte reçus dans l'année de ceux qui avaient commencé l'année d'avant.

Un total de 96 personnes (94 hommes et 2 femmes) ont consulté en 2007, dont 71 nouvelles situations (non suivies en 2006). 61 personnes ont pris contact pour la première fois en 2007, 10 anciens patients sont revenus pour un nouvel entretien (7 ont repris une thérapie) et 25 ont poursuivi la prise en charge commencée auparavant.

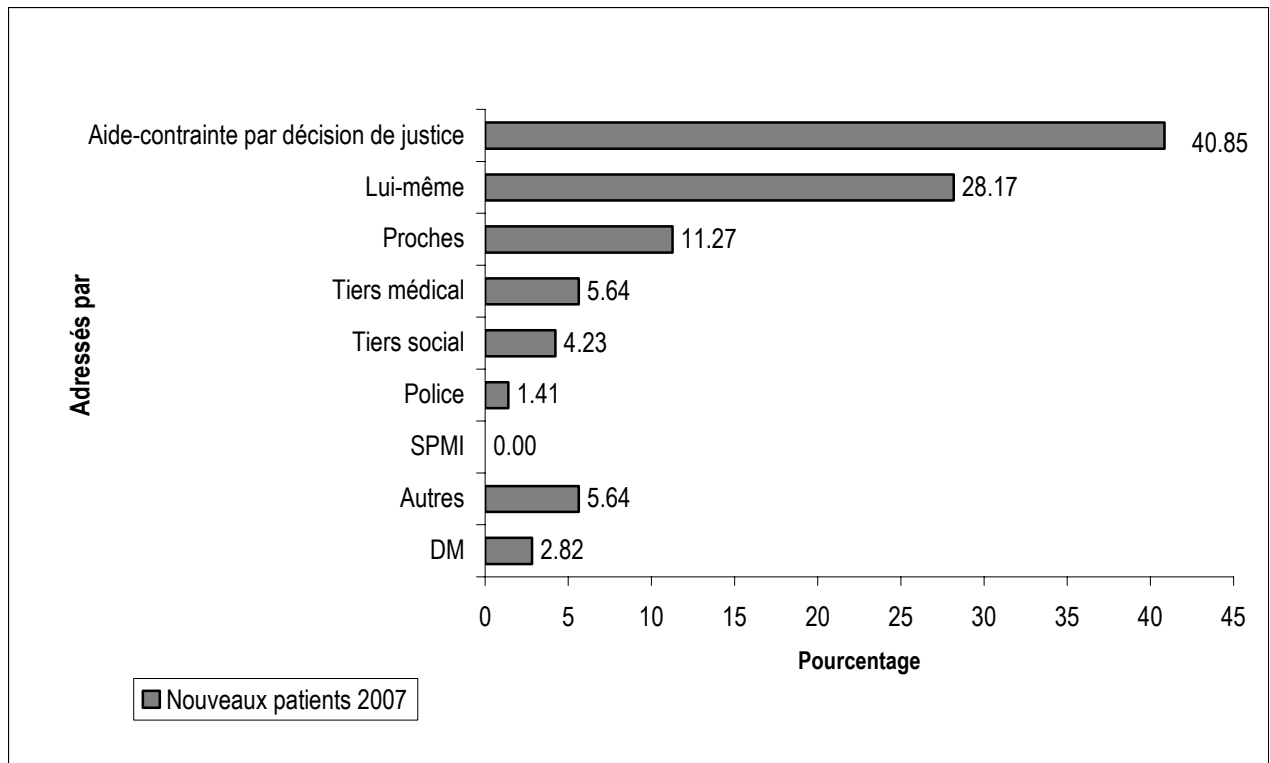
Parmi les nouvelles situations, 67 personnes étaient auteur(e)s de violences, 2 hommes à la fois auteur et victime, une femme était uniquement victime de violences et une personne ne parlait pas suffisamment le français pour nous donner cette information.

Nous avons également été en contact téléphonique avec 12 personnes qui, ayant pris rendez-vous, ne se sont jamais présentées au premier entretien.

Cette année, nous revenons à un nombre de situations semblable à celui de 2004. Si nous nous penchons sur le nombre total de patients, nous constatons que depuis 2005, nous avons eu une hausse régulière, et que cette année, le nombre de nouveaux patients est en nette augmentation (17 **nouveaux** patients de plus qu'en 2006).

Cette hausse est clairement liée au nombre de personnes sous contrainte judiciaire, nombre en très grande augmentation ; 40,85 % des nouveaux patients 2007 (contre 15,3% en 2006) viennent dans un cadre d'aide contrainte. Ceci semble confirmer l'idée émise l'année passée, que le travail de fond au niveau du réseau genevois (suite à la mise en place de la nouvelle loi sur les violences domestiques) commence à porter ses fruits et que la notion de sanction liée aux soins dans les situations de violence domestique est de plus en plus appliquée par la magistrature, amenant les auteurs de violence à venir nous consulter. Cette tendance sera à vérifier durant les années à venir.

4.2. ORIENTATION DES PERSONNES VENANT A VIREs EN 2007



Ainsi cette année, pour la première fois, c'est par la porte de l'aide contrainte, que nous avons reçu le plus de nouvelles personnes (29).

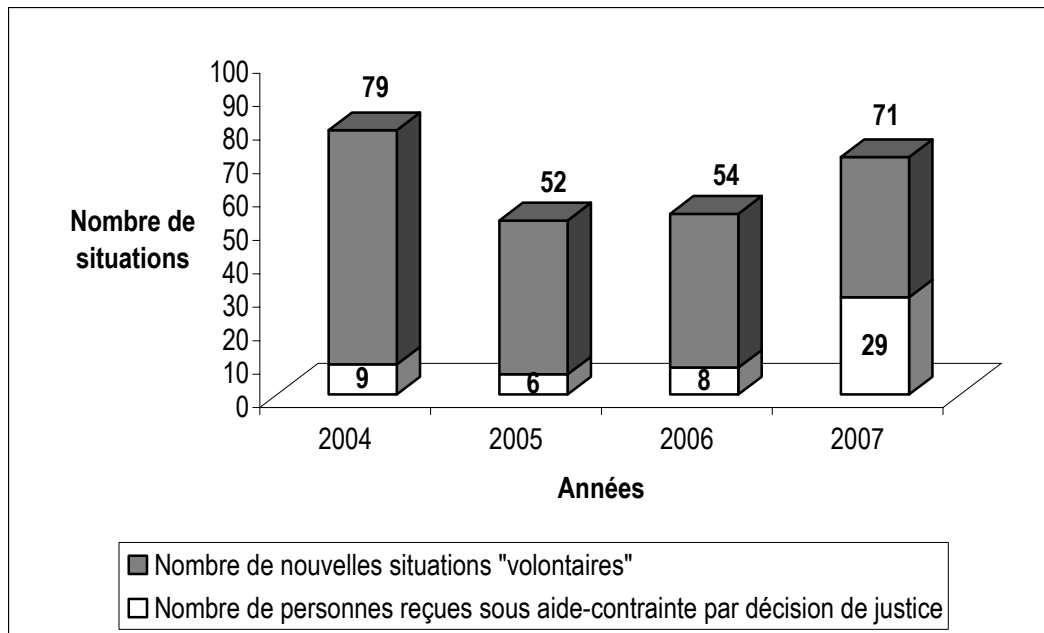
Par le biais de ce tableau, nous constatons que notre collaboration avec le SPI et le SAPEM, dans le cadre du « modèle de prise en charge thérapeutique sous contrainte des auteurs présumés ou coupables de violences domestiques » officialisé fin 2005 par le Département des Institutions et le Pouvoir Judiciaire, a pris une toute autre ampleur que les années précédentes et qu'ainsi il semblerait que les auteurs de violence sont de plus en plus envoyés en thérapie.

Les chiffres soulignent également qu'une grande quantité de patients viennent soit d'eux-mêmes (20), soit orientés par leurs proches (8). Les autres patients étant très peu envoyés par les autres partenaires du réseau, nous pouvons faire l'hypothèse soit que l'orientation non contrainte ne marche pas, soit que les auteurs, enfermés dans leur problématique, ne s'adressent nulle part ailleurs avant d'arriver à VIREs.

Nous n'avons reçu aucun nouveau patient envoyé par le Service de Protection des Mineurs (SPMI), le protocole mis en place est complètement tombé à l'eau, pourquoi? Le temps n'a pas fait son œuvre, ou alors dans le sens de l'oubli ! Il est à nouveau possible de faire l'hypothèse que soit la contrainte exercée par le SPMI n'est pas suffisante pour convaincre l'auteur de violences de franchir la porte de VIREs, soit que le protocole mis en place avec le SPMI est trop lourd et trop difficile à mettre en place pour être réalisable. La coordination entre les institutions s'occupant des enfants et VIREs a-t-elle une place dans la prise en charge des auteur(e)s et des victimes?

La question de la protection des enfants dans des familles où il y a de la violence domestique étant au cœur de nos préoccupations, la violence conjugale ayant de nombreuses répercussions sur les enfants qui en sont des victimes indirectes, la collaboration avec le SPMI sera à re-penser dans les années à venir.

4.2.1. Aide contrainte



NB : Les chiffres de 1998 à 2003 ne sont pas pris en considération, car ils ne différencient pas les patients reçus dans l'année de ceux qui avaient commencé l'année d'avant.

En 2007, sur les 29 personnes envoyées par la justice :

19 bénéficiaient d'une **relaxe** ou d'une **ordonnance de mise en liberté provisoire** assortie à l'obligation de suivre un traitement visant à mettre fin à leurs comportements violents et

10 bénéficiaient, suite à leur **condamnation**, d'un sursis assorti à l'obligation de suivre un traitement similaire sur plusieurs années.

Parmi les personnes condamnées, 3 d'entre elles ont vu l'obligation de traitement préconisée lors de l'ordonnance de mise en liberté provisoire, reconduite lors de leurs jugements.

Cette année pour la première fois, le nombre de personnes volontaires est presque égal à celui des personnes sous aide contrainte.

Parmi toutes ces personnes, un total de **11** personnes était ainsi, à fin 2007, **en cours de psychothérapie**, en plus des **5** personnes déjà suivies en 2005 et 2006. Et **6** autres étaient en phase d'entretiens préliminaires.

Pour toutes les personnes ayant mis un terme à leur suivi à **VIRES**, nous avons signalé la fin de la prise en charge aux services nous ayant mandatés pour exécuter le soin psychothérapeutique (le SPI ou le SAPEM), suivant la possibilité donnée par notre modèle de prise en charge. L'objectif étant qu'ils puissent réorienter les auteurs vers des lieux plus adaptés et ainsi continuer le soin prescrit par les mesures et jugements.

Cette année, la magistrature a eu régulièrement recours au modèle élaboré avec le Département des Institutions, ainsi nous n'avons reçu qu'une seule personne venue sur le conseil d'un juge d'instruction, sans aucune contrainte et aucune obligation d'attestation en découlant pour **VIRES**. Il a entamé et terminé un parcours psychothérapeutique. (Cette personne n'est pas comptabilisée dans le nombre de personnes sous aide contrainte).

4.3. LA PRISE EN CHARGE PSYCHOTHERAPEUTIQUE

Un total de :

224 entretiens individuels d'une heure (d'accueil ou préliminaires) bénéficiant à 77 personnes

379 séances de psychothérapie individuelle d'une heure pour 37 personnes (moyenne de 10,2 séances par personne pour une variation d'1 à 42 séances)

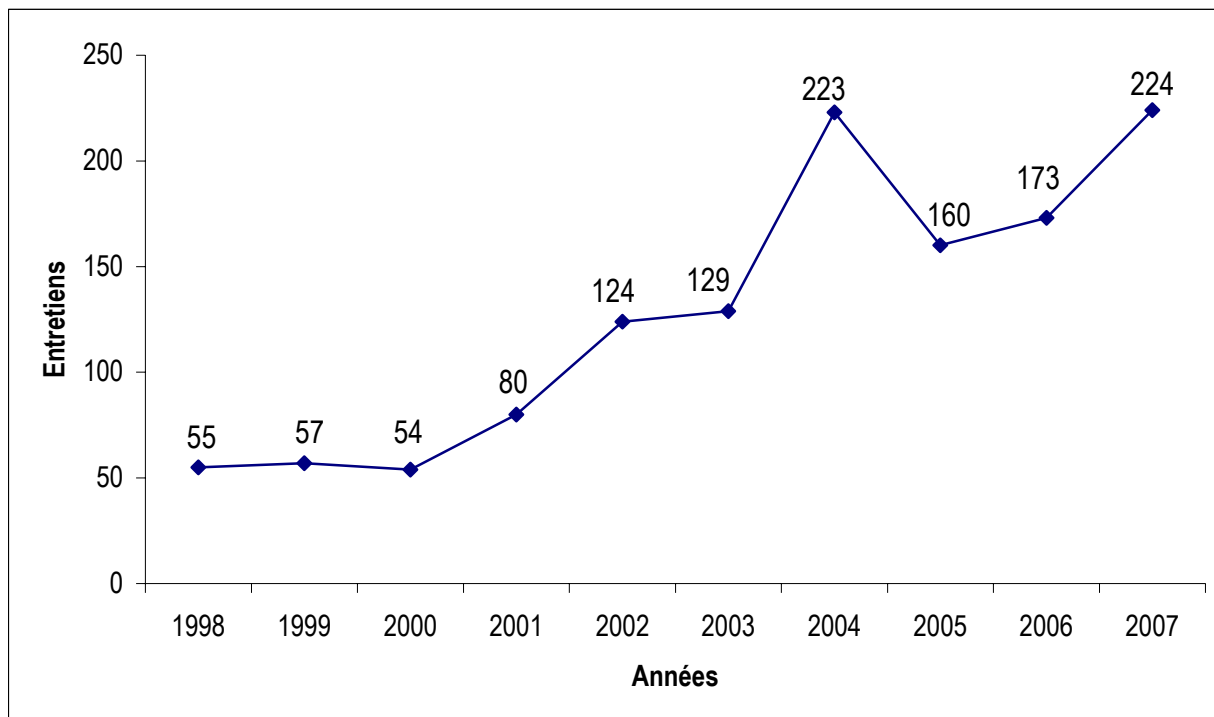
294 séances de psychothérapie de groupe bénéficiant à 29 personnes (moyenne de 10 séances par patient pour une variation d'1 à 32 séances) ; d'une durée d'une heure et demi à 2 heures.

Parmi les personnes mentionnées ci-dessus, 2 personnes ont bénéficié tant de la psychothérapie individuelle que du groupe en relais, et 8 personnes de séances individuelles, de manière ponctuelle, en cours de psychothérapie de groupe.

O séances de thérapie de couple

4.3.1. Les entretiens d'accueil et préliminaires

Toute prise en charge thérapeutique débute par un entretien d'accueil qui permet, entre autres, de nous déterminer sur la pertinence d'un suivi à VIREs. Si la décision est positive, plusieurs entretiens thérapeutiques individuels, dits préliminaires, s'ensuivent. C'est à la suite de ces entretiens et tenant compte de la dynamique de changement amorcée par la personne que va lui être proposé de poursuivre sa démarche en groupe ou en individuel.



En 2007, VIREs a assuré un total de **224 entretiens** : 71 entretiens d'accueil et 153 entretiens préliminaires. En comparaison à 2006, cela montre une hausse conséquente de 29,5% et nous arrivons à un nombre très similaire au total 2004, année où les chiffres avaient explosé suite à l'effet, semblait-il provisoire, de la loi sur la poursuite d'office des violences domestiques.

Sur les 14 personnes ayant bénéficié uniquement de l'entretien d'accueil, 4 allaient continuer les entretiens en 2008, 2 ne parlaient pas suffisamment le français, une femme a été reconnue comme victime et 7 n'ont pas désiré poursuivre au-delà de ce premier entretien.

Quant à la phase des entretiens préliminaires, elle a concerné 63 personnes (moyenne de 2,4 entretiens pour une variation d'1 à 7 entretiens par personne) dont 6 rencontrées une première fois en 2006. 38 d'entre elles se sont engagées dans un processus psychothérapeutique et 3 devaient continuer leur évaluation en 2008.

On peut constater que plus la phase d'évaluation est longue (entre 4 et 7 entretiens), moins la personne commence un travail thérapeutique par la suite (2 personnes sur les 15 concernées) ; soit que la personne a été envoyée par la justice avant jugement et ne trouve pas ses propres motivations, soit que la problématique de la personne est très complexe et ne lui permet pas de s'engager dans un travail thérapeutique. Nous pouvons également faire l'hypothèse que lorsque le nombre d'entretiens préliminaires est plus grand, la personne, étant souvent dans une dynamique de « tout, tout de suite », a, grâce à un début d'alliance au thérapeute, l'impression d'avoir tout compris et de ne plus avoir besoin de commencer vraiment le travail en s'engageant dans une psychothérapie.

Nous remarquons également que le nombre d'arrêts de suivis suite à un entretien d'accueil est très faible, considérant que **81,8%** des personnes (en 2006 : 78%) viennent à un **second rendez-vous** (nommé entretien préliminaire) et que **60,3%** de celles ayant participé à au moins un entretien préliminaire débutent un **processus thérapeutique** (66% en 2006 ; 49,1% en 2005).

4.3.2. Le travail psychothérapeutique

Toute personne désirant mettre fin à ses comportements violents peut intégrer un groupe thérapeutique, être suivi en individuel ou selon certaines conditions en couple.

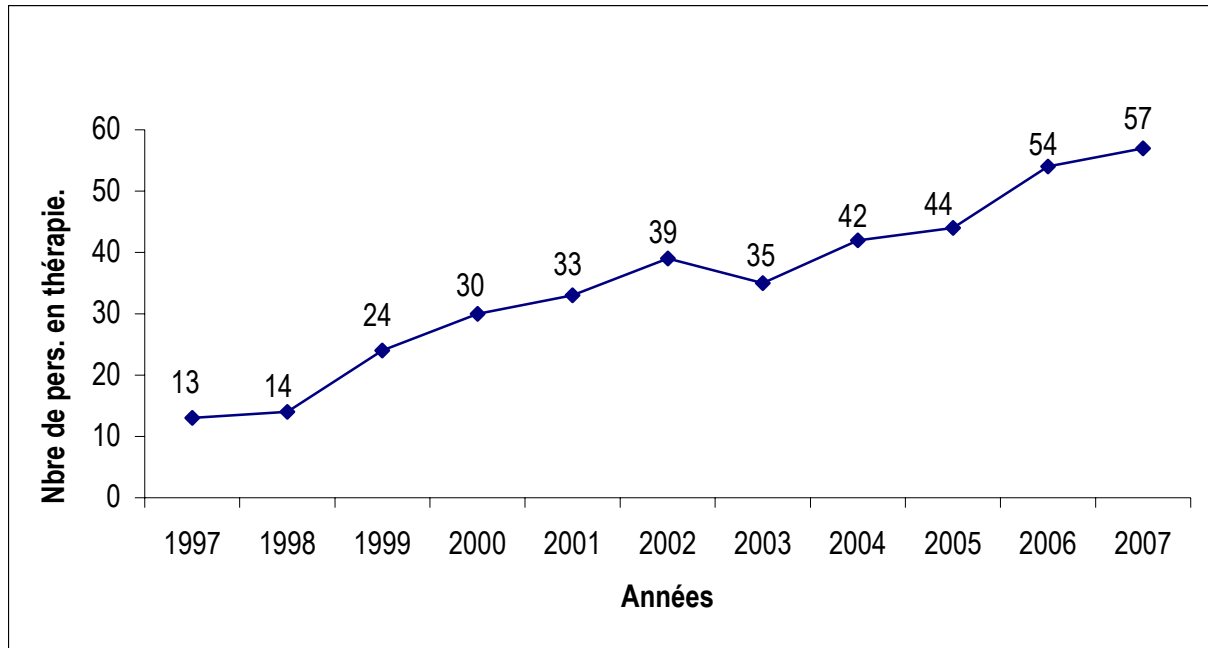
Les groupes sont composés de 6 à 8 personnes au maximum. Ils se déroulent à raison d'une fois par semaine et durent une heure trente ou deux heures. Ils sont placés sous la responsabilité de deux thérapeutes, un homme et une femme.

Les séances de psychothérapie individuelle ont lieu une à deux fois par semaine et durent habituellement une heure. Ils sont placés sous la responsabilité d'un thérapeute.

Les entretiens de couple ont lieu une à deux fois par mois et leur durée varie entre une heure et une heure trente. Ils sont placés sous la responsabilité de deux thérapeutes, un homme et une femme.

Des entretiens individuels peuvent être programmés en parallèle d'une prise en charge groupale ou en couple.

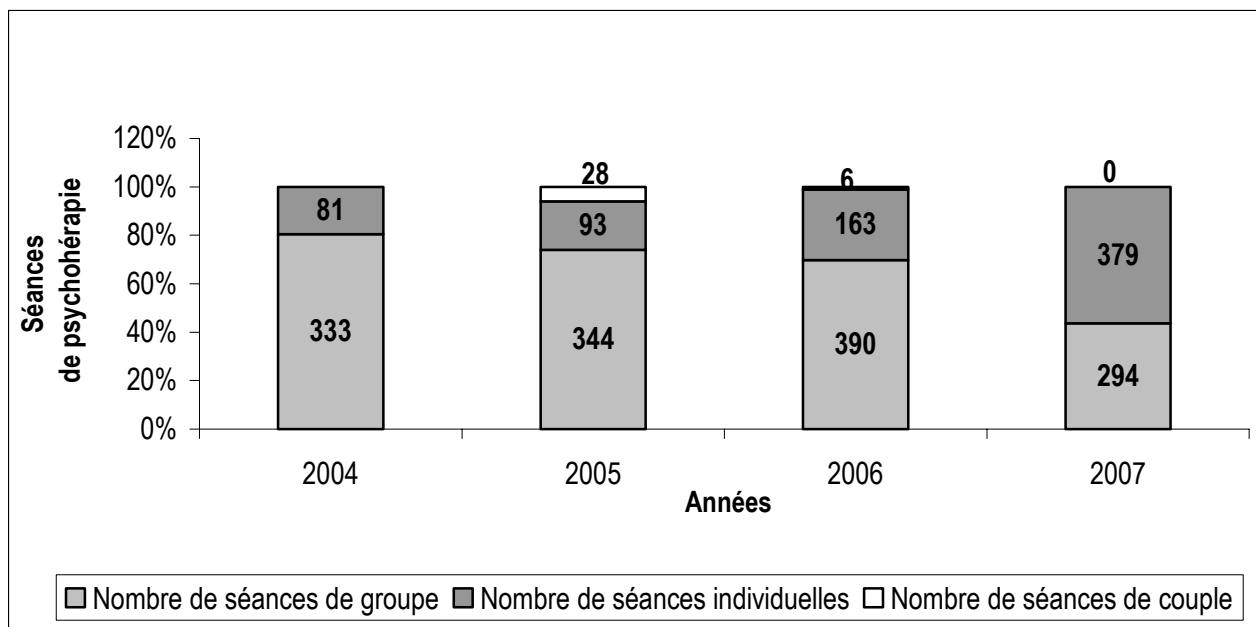
L'ensemble des prises en charge sont structurées par une « convention de participation » qui définit les règles et modalités de participation. Cette « convention » peut être renouvelée à plusieurs reprises.



Cette année, 38 personnes se sont engagées dans un processus psychothérapeutique, tandis que 19 ont poursuivi celui commencé en 2006 ou 2005), ce qui donne un total de 57 personnes. Ceci représente 59,4% de la totalité des personnes accueillies à VIREs (2004: 43,3%; 2005: 57,9%; 2006: 63,5%).

Parmi elles, 27 ont suivi une psychothérapie groupale et 2 ont commencé en psychothérapie individuelle puis ont continué en groupe. 28 personnes ont bénéficié, quant à elles, « uniquement » d'une psychothérapie individuelle (16 de plus qu'en 2006).

On peut également constater que sur les 11 personnes sous contrainte judiciaire, qui sont en cours de psychothérapie, 3 des 4 personnes en suivi individuel sont en liberté provisoire; ceci semble ainsi résulter de l'ajustement des thérapeutes de VIREs à la difficulté ébauchée l'année dernière, à entamer un processus psychothérapeutique avant d'être reconnus coupables. Ainsi, une prise en charge individuelle permet au patient de se dévoiler dans un sentiment de plus grande confidentialité, qu'en groupe.



Nous constatons une augmentation du nombre de séances individuelles (56,3%), qui suit la tendance de 2006 (33%); cette année pour la première fois, nous voyons une inversion de la tendance en termes de prise en charge: des débuts de *VIRES* où nous ne pratiquons que le groupe, nous avons aujourd'hui plus de séances individuelles et ainsi un quasi-équilibre entre le nombre de personnes en psychothérapie individuelle et celui en psychothérapie de groupe.

Ceci peut refléter la complexité grandissante des problématiques des personnes envoyées à *VIRES*, tant sur le plan de comorbidités psychiatriques empêchant l'entrée dans des groupes, que de la longueur des suivis (2 à 5 ans de sursis) suite à des condamnations. On peut également prendre en compte plus factuellement que *VIRES* voulant libérer du temps pour réfléchir à une prise en charge des couples, ceci nous a amenés à fermer un des 3 groupes de thérapie en cours d'année.

Durant les prochaines années, nous serons probablement amenés à offrir un panel de psychothérapies différentes adaptées à la complexité des problématiques des personnes reçues.

Des réflexions approfondies se feront probablement autour de la prise en charge des femmes auteur(e)s et des couples ; étant donné le peu de consultations cette année.

4.3.3. Fin de psychothérapie

Durant l'année 2007, 10 personnes ont terminé leur prise en charge psychothérapeutique comme convenu, 21 ont disparu et 26 la poursuivent en 2008.

Le constat que 36,8% (dont 10,5% sous aide contrainte et 1,75% adressés par le SPMI) des personnes ayant débuté une psychothérapie, ont disparu, reflète une hausse de 14,6% en comparaison de 2006.

Les chiffres des personnes ayant terminé ou continuant leur psychothérapie rejoignent ceux de 2005, alors que le nombre d'abandons en cours augmente ; aurions-nous atteint un plafond dans notre capacité d'accueil ou la population de personnes sous aide contrainte augmentant, les problématiques comportent de nombreux facteurs noués compliquant les prises en charge ? Il sera peut-être opportun, si ces chiffres se confirment de réfléchir au mélange des personnes volontaires et sous aide contrainte dans les groupes de thérapie.

Toutefois, il est aussi intéressant de relever que nos chiffres (60,4%) restent en dessous des chiffres constatés dans certaines études nord-américaines montrant un taux de 75% d'abandons pour une population d'auteurs de violence.

5. FAITS MARQUANTS 2007

5.1. CHANGEMENTS DANS LA STRUCTURE DE *VIRES*

VIRES a été marqué en 2007, par des changements majeurs dans la coordination de l'association. La nomination du délégué aux violences domestiques en la personne de David Bourgoz, coordinateur de *VIRES*, l'a conduit à se démettre de ses fonctions de coordinateur et de responsable, pour se concentrer au sein de *VIRES* sur son travail de psychothérapeute et de formateur.

Les responsabilités ont été redistribuées et la structure de la coordination repensée avec la nomination d'un secrétaire général chapeautant le coordinateur de la structure d'hébergement et la coordinatrice du centre de psychothérapie, ainsi que

toutes les activités de l'association. Avec ces changements, un nouvel équilibre a dû être trouvé, encore perturbé par le congé maternité de la coordinatrice et le changement de coordinateur de la structure d'hébergement en cours d'année. Ainsi, pour la 2^e partie de l'année, les tâches se sont réparties entre le secrétaire général, la secrétaire et les intervenants qui ont ainsi cumulé de nombreuses heures supplémentaires.

5.1.1. Stagiaires

Cette année, nous avons continué sur la lancée de 2006 à offrir la possibilité de stages tant au sein du centre de psychothérapie qu'à la structure d'hébergement.

Les stagiaires venant de milieux diversifiés et ayant un niveau d'expérience différent, chaque stage s'est avéré être une expérience enrichissante en nouvelles élaborations et échanges. Sur les 5 stagiaires accueillis, 3 d'entre eux ont travaillé tant au centre de psychothérapie qu'au centre d'hébergement. Encadrés par les intervenants dans les entretiens individuels et les thérapies de groupe, les stagiaires ont également pu bénéficier une fois par semaine d'intervisions portant sur leurs vécus dans les entretiens et groupes et sur des lectures sur le thème de la violence et de la prise en charge des auteurs.

2 de nos stagiaires ont pu, à la fin de leur stage, être engagés: pour l'un, comme intervenant à la structure d'hébergement et pour l'autre, d'une part comme responsable de la structure d'hébergement et d'autre part au centre de psychothérapie pour mettre sur pied entre autres le projet de création d'un dispositif d'accompagnement des visites parents-enfants dans les situations de violences domestiques.

Nous avons également durant l'année 2006, accueilli comme co-thérapeute stagiaire, un médecin-psychiatre. Son stage s'est prolongé en 2007, jusqu'en octobre, date à laquelle il a mis fin à notre collaboration ; son travail à 100% n'étant pas compatible avec la continuation de son activité à *VIRES*, étant donné qu'il lui était demandé de pouvoir s'imprégner de la vie de l'association en participant aux colloques, en plus de la participation aux groupes.

L'accueil d'un psychiatre au sein de l'association a fait le fruit de nombreuses réflexions, encore actuellement en cours. En effet accueillir un médecin-psychiatre dans une équipe pluridisciplinaire comme celle de *VIRES*, suscite beaucoup d'émotions sur la place de chacun et sur la place de la médecine à *VIRES*.

Accueillir un médecin-psychiatre à *VIRES*, fait également partie d'une réflexion plus grande, sur le financement des psychothérapies effectuées à *VIRES* et sur comment rendre *VIRES* moins dépendant des subventionnements étatiques ; éventuellement par le biais d'un remboursement par les caisses-maladie.

Mme Laetitia CARRAUD, assistante du Pr. JAFFE à la faculté de psychologie de l'Université de Genève nous a contactés afin de pouvoir accéder à notre population de patients dans le cadre de sa recherche de doctorat. La réflexion est actuellement en cours.

5.1.2. Accueil des couples

Au sein de nos priorités cette année, était également l'ouverture aux couples par le biais de la thérapie. Malgré le fait que *VIRES* a depuis déjà quelques années commencé à recevoir des couples, le nombre de couples reçus a été en diminution. Nous avons ainsi décidé de nous pencher sur la question de manière plus approfondie.

Pour cela, il nous a été nécessaire de prendre l'option de fermer dès juillet, un des 3 groupes de psychothérapie, afin de libérer du temps à une intervenante pour réfléchir à la possibilité de recevoir les couples dans le contexte de *VIRES*. Les réflexions cliniques qui ont ensuite impliqué toute l'équipe ont porté sur les difficultés à recevoir des victimes dans un lieu identifié pour les « auteurs ». L'identité de *VIRES* telle qu'elle est déterminée par l'extérieur, relie *VIRES* à la notion de sanction, de contrainte. Ainsi plusieurs points critiques ont retenu notre attention : - quel message est donné à la victime, mais aussi à l'auteur(e) si l'orientation choisie est la thérapie de couple, alors que l'auteur(e) est contraint à la thérapie?

- la protection des enfants étant également au cœur de nos préoccupations, il nous paraît essentiel de travailler sur comment et si la victime, mais aussi l'auteur(e) les protège ?

- les conditions pré-requises pour prendre un couple en thérapie.

Ces réflexions et un protocole de prise en charge sont en cours d'élaboration.

5.2. *VIRES* ET LE GRAND PUBLIC

5.2.1. Campagne d'informations « Voici les seuls marrons que vous puissiez accepter d'un homme »

Dans un objectif de prévention, le 3 novembre, l'équipe et quelques membres du comité de *VIRES* sont descendus dans la rue pour offrir des marrons grillés aux passants. Cette journée a permis d'entrer en contact avec la population et a été riche en discussions. La participation des 2 étudiantes stagiaires de l'été, a également permis d'entrer en contact avec une tranche de population plus jeune, où le message de prévention et d'informations est très important. Nous tenons à les en remercier.

5.2.2. Exposition des enfants aux violences conjugales

5.2.2.1. Organisation d'une conférence sur l'enfant exposé aux violences conjugales, quel devenir ?

Suivant le thème abordé en 2006 avec la conférence du Pr. STERN sur le thème « Les enfants, témoins involontaires de la violence du couple parental », VIRES a organisé une nouvelle conférence le 6 novembre sur le thème « *La violence conjugale, une des causes de la violence pathologique chez l'enfant* » donnée par le Pr. Maurice BERGER.

La conférence a attiré à nouveau une centaine de personnes, preuve de l'intérêt du réseau genevois de soins pour le thème très actuel.

En lien avec cette conférence, VIRES veut se donner la possibilité de penser à la place de l'enfant dans une famille où il y a de la violence et au « droit de visite », pour qui et comment ?

En 2008, un des intervenants passera une semaine avec le Pr. BERGER afin de se former à ses côtés.

L'affiche publicitaire pour la conférence a été le fruit de réflexions poussées et a été réalisée par les 2 jeunes étudiantes engagées durant l'été.

Un compte-rendu de la conférence est en cours d'élaboration et sera publié sur notre site internet.

5.2.2.2 Marionnettes dans un cadre de prévention

VIRES ayant toujours œuvré à la sécurité des victimes, il nous est apparu indispensable, d'attirer l'attention et de faire réfléchir sur les conséquences de ces violences sur les enfants qui en sont témoins afin de rompre la chaîne qui fera peut être d'eux, plus tard, des auteurs ou des victimes.

Par le biais d'un spectacle de marionnettes qui leur est destiné nous désirons leur apporter des éléments de déculpabilisation et aussi leur dire qu'ils ne sont pas seuls. Ce spectacle sera joué en juillet 2008 dans différents parcs publics de Genève et sera repris durant l'année 2009, il est l'œuvre du marionnettiste Beni DARDEL.

5.3. RELATIONS ENTRE LES INSTITUTIONS GENEVOISES ET VIRES

5.3.1. Département des Institutions

VIRES a été en relation permanente avec le Département des Institutions par l'intermédiaire de réunions régulières avec Mme Sarah LEYVRAZ-CURRAT, que nous tenons spécialement à remercier. M. Jean-François LABARTHE, qui a été notre précieux contact pendant ces 7 dernières années, ayant été affecté à d'autres tâches, a pris soin de lui passer notre dossier. Nous tenons à lui adresser nos profonds remerciements pour ces années d'excellente collaboration.

5.3.2. « Modèle de prise en charge thérapeutique sous contrainte des auteurs présumés ou coupables de violences domestiques »

Dès 2001, la collaboration entre le Pouvoir Judiciaire, le Service de Probation et d'Insertion, l'Institut Universitaire de Médecine Légale, le Département des Institutions et VIRES et depuis fin 2005, date à laquelle notre modèle a été officialisé par le Procureur Général de la République et Canton de Genève, Monsieur Daniel ZAPPELLI, nous travaillons sous l'égide d'un modèle contraignant les auteur(e)s de violences domestiques à se soumettre à un processus thérapeutique dont l'exécution est placée sous le contrôle du Service de Probation et d'Insertion. Il concerne les auteurs de violence au bénéfice d'une mise en liberté provisoire, d'une libération conditionnelle ou d'une condamnation.

Suite à l'augmentation des personnes reçues à VIRES avant ou après jugement, nous avons rencontré Madame Ana ZUMBINO, directrice adjointe du SAPEM (Service d'Application des Peines et des Mesures), afin d'améliorer la collaboration et de figurer les modalités de remboursement et de passage d'informations autour des personnes venant à VIRES pour une psychothérapie dans le cadre du « Modèle de prise en charge thérapeutique sous contrainte des auteurs présumés ou coupables de violences domestiques ». Il s'est révélé important que le SAPEM reçoive les informations concernant l'absence des auteurs aux séances rapidement, afin qu'ils puissent resserrer le contrôle de ces situations.

Le remboursement par le tiers demandeur, des séances de psychothérapie des personnes sous contrainte, se passe actuellement au mieux, et permet ainsi de se centrer avec les auteurs sur un travail de responsabilisation et de réappropriation de la demande de thérapie pour rendre le changement possible.

5.3.3. Commission Violence

Le travail que réalise *VIRES* auprès des auteurs de violences s'inscrit dans un dispositif social d'intervention intégré dont l'élaboration et la mise en œuvre complexe est actuellement pensée dans le cadre de la Commission cantonale des violences domestiques et coordonnée par le Bureau du Délégué. Le travail réalisé par les membres du Bureau durant l'année 2007 est considérable. Il démontre la nécessité de l'existence d'un lieu capable de faire le lien entre tous les professionnels du réseau et d'articuler progressivement les pratiques des uns et des autres. Non sans difficulté la carte des pratiques sociales et cliniques en matière de violences conjugales et domestiques se dessine progressivement et devient visible pour chacun. Les différentes sous-commissions mises en place par le Délégué sont autant d'espaces de parole qui permettent aux membres du réseau d'apprendre à mieux se connaître et à mesurer les réelles difficultés auxquelles chacun d'entre eux doit faire face quotidiennement. Ainsi durant l'année 2007 *VIRES*, en collaboration avec la Magistrature et le Service de Probation et d'Insertion, a eu l'occasion de faire connaître à l'ensemble de ses partenaires le dispositif d'aide contrainte connu sous le nom de « Modèle de prise en charge thérapeutique sous contrainte des auteurs présumés ou coupables de violences domestiques ».

5.4. AUTRES COLLABORATIONS

5.4.1. FRIAVD

VIRES a continué sa participation régulière aux réunions de la « Fédération romande des intervenants auprès des auteurs de violence domestique » (FRIAVD). L'accent de l'année a été donné à réfléchir et soutenir les actions en faveur d'un modèle d'aide contrainte adapté à chaque canton. La FRIAVD a également soutenu un de ses membres, « Violence et Famille », lors d'une conférence de presse à Lausanne en novembre, le subventionnement à leur association ayant été menacé.

5.4.2. Bureau de l'égalité fédérale

Rencontre avec tous les lieux en Suisse travaillant avec les auteur(e)s de violence lors de la Table Ronde Fédérale, le 12 septembre. Cette réunion permet de répondre à un questionnaire provenant du Bureau de l'Egalité Fédérale dans l'objectif de faire un état des lieux des centres de traitement pour auteur(e)s en Suisse.

5.5. FORMATIONS ET INFORMATIONS

EESP. « Formation sur la maltraitance. », 8 janvier – Lausanne (Denis Chatelain et Franck Voindrot)

HES Genève. « Formation sur les violences domestiques », Juin – Genève (Franck Voindrot)

Colloque franco-suisse. « Présentation du modèle genevois d'aide contrainte pour le traitement des auteurs de violences domestiques », 29 novembre - Ferney-Voltaire (Denis Chatelain)

Paroisse catholique St-Pie X. « Formation sur les violences domestiques » pour les formateurs à la préparation au mariage, 1^{er} décembre – Genève (Sarah Candaux et Franck Voindrot)

Ex-expression. Dernière journée de formation pour l'équipe du nouvel organisme de traitement des auteurs de violence domestiques, 7 décembre – Neuchâtel (David Bourgoz et Denis Chatelain). Cette intervention fait suite à la formation donnée en 2005.

Haute Ecole Valaisanne et Haute Ecole Fribourgeoise de travail social. Participation au groupe d'experts pour la préparation du cours postgrade « La violence conjugale et ses répercussions sur le couple et la famille: connaître et intervenir », Lausanne – Isabelle Rinaldi Baud

Cette année, comme en 2006, nous avons également reçu, dans le cadre d'une collaboration plus poussée avec la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education (FPSE) de Genève, des étudiants en Master pour un travail pratique durant deux demi-journées.

Nous recevons également régulièrement des étudiants du niveau secondaire ou universitaire dans le cadre de travaux de recherche et mémoires.

5.5.1. Ecrits

Voindrot F., Meaux C., Berthelot M. & Moser J. (2007). Exposition des enfants à la violence conjugale en pédopsychiatrie de liaison. Le Journal International de Victimologie, 4(4).

5.5.2. Représentation de *VIRES* dans des associations ou groupes de travail

Membre de l'Association EX-PRESSION, Neuchâtel.

Membre de l'Association LAVI, Genève.

Membre de l'Association Solidarité-Femmes, Genève. Notons à ce propos la réciprocité de l'engagement de Solidarité-Femmes auprès de *VIRES*.

6. PERSPECTIVES 2008

En 2008, l'accent sera porté sur :

- L'inclusion des enfants victimes de la violence conjugale tant sur un plan de la prévention, qu'au niveau de la psychothérapie (par la thérapie de couple) et d'un projet d'accompagnement des visites parents-enfants.
- Le renforcement des connaissances de l'équipe par des supervisions et cours de psychopathologie.
- La réflexion autour des possibilités de remboursements des psychothérapies par différents biais.
- Une collaboration toujours plus fine avec le réseau genevois afin d'offrir les soins les plus adaptés en étayant nos possibilités de psychothérapie.

7. COMPTES

ASSOCIATION VIRES

Genève

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
<u>ACTIF</u>		
<u>Actifs circulants</u>		
Caisse	1'185.55	1'352.95
Banque	148'662.40	106'007.40
Actifs transitoires	2'631.60	0.00
Total actifs circulants	<u>152'479.55</u>	<u>107'360.35</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>152'479.55</u>	<u>107'360.35</u>
<u>PASSIF</u>		
<u>Dettes</u>		
Créanciers	17'809.55	11'421.80
Passifs transitoires	116'304.85	88'989.10
Total dettes	<u>134'114.40</u>	<u>100'410.90</u>
<u>Fonds propres</u>		
Résultat reporté	6'949.45	1'154.15
Bénéfice (-perte) de l'exercice	11'415.70	5'795.30
Total fonds propres	<u>18'365.15</u>	<u>6'949.45</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>152'479.55</u>	<u>107'360.35</u>

ASSOCIATION VIRES
Genève

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
<u>PRODUITS – CENTRE DE THÉRAPIE</u>		
Recettes groupes et formations	25'354.00	19'328.00
Produits financiers	134.66	129.45
Subvention Etat de Genève	230'000.00	228'850.00
Subvention Ville de Genève	63'840.00	63'840.00
Contributions collectivités	8'000.00	7'900.00
Contributions diverses, dons et cotisations	910.00	3'000.00
Rembt Ass. Maternité	8'421.55	0.00
Produits divers	96.60	587.60
Total produits centre de thérapie	<u>336'756.81</u>	<u>323'635.05</u>
<u>CHARGES – CENTRE DE THERAPIE</u>		
Salaires secrétariat	32'880.00	32'880.00
Salaires équipés	124'510.00	118'550.00
Salaires nettoyage	1'240.20	1'240.20
Prestations sociales	21'603.25	18'082.45
Honoraires et frais de révision	39'875.20	40'198.00
Frais de repas et boissons	531.55	635.00
Frais de déplacement	0.00	563.20
Frais de formation et de supervision	3'100.00	2'610.00
Manifestations- conférence	2'165.35	195.70
Loyer et charges	66'215.00	66'695.80
Loyer et parking	1'200.00	1'172.50
Matériel, frais et fournitures de bureau	7'128.00	5'833.30
Frais de télécommunication	10'671.85	7'800.90
Frais postaux	694.15	1'016.85
Publicité, cotisations et imprimés	1'450.00	1'484.25
Assurances	918.30	910.40
Frais SIG	1'124.05	719.40
Frais informatique	3'959.30	2'822.30
Frais divers	5'797.40	1'551.60
Frais bancaires	257.51	205.90
Différence de caisse	20.00	72.00
Amortissements	0.00	12'600.00
Total charges centre de thérapie	<u>325'341.11</u>	<u>317'839.75</u>
Résultat centre de thérapie	<u>11'415.70</u>	<u>5'795.30</u>

BULLETIN D'ADHÉSION, DE COTISATION

Nom : Prénom :

Nom de l'association :

Rue : Code postal :

Tél. : e-mail :
.....

Lieu et date : Signature :

- Verse une cotisation annuelle de CHF. 30.- **Membre sympathisant**
 - Verse une cotisation annuelle de CHF. 50.- **Association / Institution**
 - Verse une cotisation annuelle de CHF. __.- **Membre donateur**
- sympathisant**

La cotisation est à verser à la **Banque Cantonale de Genève - Compte A 3250.08.07**

L'association *VIRES* étant reconnue d'utilité publique, les versements bénévoles qui lui sont destinés sont susceptibles de déduction fiscale selon la loi générale sur les contributions publiques (LCP). Une quittance est automatiquement délivrée à partir de 50.-

Souhaite recevoir les informations suivantes : (cocher la case correspondante)

- Informations d'ordre général sur le développement des projets.
- Invitation à l'Assemblée générale et autres événements officiels.
- Aucune information.

Ces informations peuvent être envoyées :

- Par e-mail
- Par courrier